

CRITERES D'ORIENTATION EN ULIS 1

Parcours scolaire :

Elèves handicapés

- sortant de CLIS,
- sortant d'établissement médico-éducatif,
- scolarisés dans leur école de référence pour lesquels des modalités de scolarisation collective s'avèrent nécessaires.

Compétences :

- Difficultés d'apprentissage qui ne peuvent être prises en compte dans une classe ordinaire ou adaptée de collège de par des acquis scolaires très réduits : compétences de fin de cycle 1 ou de début cycle 2,
- Lenteur,
- Assumer les contraintes et exigences minimales de comportement qu'implique la vie au collège,
- Capacité de communication compatible avec les apprentissages scolaires et la vie collective.

Efficiences intellectuelle :

- relèvent du retard mental,
- QIT inférieur à 70,
- Troubles importants des fonctions cognitives,
- Immaturité affective,
- Insécurité.

Objectif de formation :

- Accéder aux apprentissages fondamentaux : cycle 2,
- Développer les apprentissages sociaux,
- Constituer une étape pour l'insertion sociale et professionnelle par
 - o L'épanouissement personnel,
 - o La préparation de l'insertion professionnelle,
- Accéder, après le passage au collège, à des dispositifs de formation professionnelle adaptés.

Attention particulière :

L'ULIS n'a pas vocation à accueillir les élèves

- ayant des difficultés liées exclusivement à
 - o la maîtrise de la langue française,
 - o un retard d'apprentissages,
 - o des troubles du comportement,
 - o des troubles du langage,
- qui peuvent tirer profit d'une scolarisation dans leur collège de référence grâce aux dispositifs adaptés ou de consolidation envisagés au collège,
- qui ont besoin d'une prise en charge spécialisée globale.

Besoins pour entrer dans les apprentissages scolaires :

- programmations individualisées,
- pédagogie adaptée,
- mise en confiance,
- prise de parole adéquate,
- services spécialisés,
- effectif réduit,
- accompagnement par un AVS-Co.